

28, Septembre 2008

BAPE:PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132 À CHANDLER

Le ministère des transports du Québec exécute chaque année des projets de réaménagement et de construction sur nos routes.

Le projet de réaménagement de la route 132 à Chandler aura des impacts négatifs sur la compagnie 9015-1036 Québec INC.

En effet, la compagnie possède des terrains dans une zone commerciale sur lesquelles elle exploite un dépanneur qui offre des services tels que: service postaux, épicerie, bière et vin, loterie, films et jeux vidéo, permis de chasse et pêche, articles de chasse et pêche et confiseries.

Le projet de réaménagement de la route 132 à CHANDLER contourne entièrement le secteur ouest du quartier de PABOS-MILLS et relèguera du même coup le dépanneur à une route secondaire. De ce fait le dépanneur perdra sa visibilité et son accès direct deux éléments essentiels à son exploitation. De plus, il ampute et sectionne les terrains sur lesquelles le dépanneur est exploité et empêche la compagnie 9015-1036 de réaménager son dépanneur sur le nouvel axe routier par une servitude de non accès.

Il est tout à fait inacceptable qu'un projet tel que celui-ci vienne mettre en péril trois emplois à temps plein, treize (13) années de travail ainsi que les services offerts à la population du quartier et des environs.

Cependant, si un secteur incluant les terrains sur lesquelles le dépanneur est exploité n'était pas inclus dans la servitude de non accès cela permettrait la relocalisation de celui-ci sur le nouvel axe routier et lui redonnerait sa visibilité et son accès direct qui sont deux éléments essentiels à sa survie.

Nous nous opposerons à l'autorisation de ce projet tant que la modification demandée au niveau de la servitude de non accès ne sera pas apportée

Veillez agréer mes salutations les plus distinguées.

Compagnie 9015-1036 Québec INC
LUC GIONEST,
président.